ID: 044-200067635-20250701-07\_2025\_02-AU

5°L0~

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

M. Le Président : Jean-Guy CORNU



Arrondissement de Nantes

13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

## Année 2025

Décision du 1er juillet 2025

## COMMUNICATION

07.2025-02

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Habillage des cars scolaires aux couleurs de la marque Héoh! »

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**CONSIDERANT** que la société Images associées, sise 5 rue du Pâtis - 44690 La Haye-Fouassière, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1:** de contractualiser avec la société Images associées, sise 5 rue du Pâtis - 44690 La Haye-Fouassière, pour l'habillage des cars scolaires aux couleurs de la marque Héoh!, pour un montant de 25 945€ HT soit 31 134 € TTC, et pour une durée de 2 mois.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »